

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Poste : 5 fr.
Ou s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20c.
Réclamés, —... 30
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR 6 Août 1884.

BULLETIN

La République s'est montrée lundi, à Versailles, dans toute sa laideur, dans toute son ignominie.

La première séance du Congrès n'a été qu'une suite ininterrompue de cris, de trépignements, de hurlements dont le compte rendu ne peut donner qu'une idée vague et approximative.

On s'est injurié, on a failli se colleter. A un moment, M. Le Royer, affolé, a dû se lever et suspendre la séance. Il est vrai qu'à la reprise le tumulte a recommencé de plus belle.

Après quatre heures de tapage, de rapetement à l'ordre, de votes et de scrutins, il a été décidé... que le règlement de l'Assemblée nationale de 1871 serait adopté pour le présent Congrès, et que la commission, chargée d'examiner le projet de révision, serait commise à la prochaine séance au scrutin de liste à la tribune.

Opportunistes et intransigeants, ministériels et radicaux, se sont fait voir sous leur vrai jour : des deux côtés, même grossièreté, même violence, même mépris du droit, même oubli des convenances les plus élémentaires.

Les journaux de toutes les opinions s'efforcent de caractériser la séance de l'Assemblée nationale qui a eu lieu lundi à Versailles : « Chahut, engueulement, réunion publique, descente de la Courtille, scène de théâtre », disent-ils à l'envi. Il n'y a pas une de ces expressions, quelque hyperboliques qu'elles puissent paraître, qui ne soient au-dessus de la réalité. Rien ne peut donner une idée de ce qui s'est passé dans le Congrès.

Le compte rendu officiel ne peut, sous ce rapport, que tromper le lecteur, les sténographes n'ayant pas osé ou n'ayant pas pu

reproduire les apostrophes pittoresques, ordurières, obscènes même, que les représentants les plus autorisés du parti républicain ont échangées, pendant plusieurs heures, dans le palais de Louis XIV.

Peu s'en est fallu, à un moment donné, que M. Andrieux et M. Jules Ferry ne se prissent à la gorge et n'échangeassent des coups de poing à la tribune même.

La République est bien décidément tombée dans la boue.

L'Assemblée de Versailles donne à la France le spectacle scandaleux auquel il fallait s'attendre, celui de deux factions également incapables, également avides, également impuissantes, qui se disputent le pouvoir, pour les avantages qu'il procure et qui se le disputent avec les procédés et le vocabulaire de gens qui ont perdu jusqu'aux premières notions du respect d'eux-mêmes.

M. Jules Ferry et M. Andrieux, prêts à s'empoigner à la tribune et à échanger des coups de poing, résumant parfaitement la situation.

On croirait voir des chiens qui se disputent un os. Il n'y a qu'à les laisser faire.

Le temps approche, nous l'espérons bien, où l'un des deux partis dévorera l'autre et s'étranglera en l'avalant.

Hier mardi, la seconde séance de l'Assemblée nationale a été conforme à la première.

Même parti pris d'un côté d'opprimer la minorité, de la réduire au silence.

Même violence d'autre part, même oubli de toute dignité.

M. Jules Ferry, fort ému des scènes de la veille et tremblant de voir un Andrieux quelconque escalader de nouveau la tribune et lui administrer une correction manuelle coram populo, a soumis hier matin la question au conseil des ministres.

« Les ministres, dit une feuille officieuse, Paris, ont délibéré ensuite sur l'attitude qu'il conviendrait de prendre au cas où les scènes de désordre d'hier se renouveleraient au sein de l'Assemblée nationale.

» Cette attitude du cabinet sera des plus énergiques, et l'extrême gauche et la droite feront bien de réfléchir avant de recommencer à troubler la discussion. »

Cela veut-il dire que la majorité a reçu le mot d'ordre et que, si la minorité s'agite, on lui répondra par des coups, à défaut d'arguments ?

On assure que le président du conseil était résolu à en appeler à la force armée et à opposer, au sein même de l'Assemblée, des baïonnettes à ses adversaires.

Jusqu'à ce moment, du moins, le cas de déployer l'énergie ministérielle ne s'est pas encore présenté, bien qu'on ait cru, un instant, que ministériels et radicaux allaient se prendre aux cheveux.

Voilà comment les républicains entendent le régime parlementaire.

Les Assemblées nationales menacent, avec eux, de se transformer en arènes de pugilat.

Quel sera le résultat de ces scènes de violences ?

L'extrême gauche, qui se vantait d'obliger la majorité à une discussion complète sur les droits du suffrage universel, comprend son impuissance en face de la majorité compacte dont le ministère dispose et paraît résolu à se retirer du Congrès ou à s'abstenir.

Il eût été plus digne de commencer par là.

Mais, en leur qualité de républicains, les radicaux ignorent ce que c'est que la dignité. En fait, ils ne songent à sortir du Congrès que parce que, moralement, M. Jules Ferry les en met à la porte.

Encore une fois, voilà ce qu'est devenue la vie parlementaire sous la République.

C'est ainsi que les républicains déshonorent la France.

LE CONGRÈS

Séance du 5 août.

La séance commence par une discussion à propos du procès-verbal.

M. Madier de Montjau monte à la tribune.

Le président lui refuse la parole.

M. Perin proteste. Il est rappelé à l'ordre.

M. Perin demande la parole pour un rappel au règlement : c'est le gouvernement qui mène, dit-il, cette campagne indigne qui consiste à étouffer la discussion. « Je suis fier, ajoute-t-il, d'avoir été rappelé à l'ordre. »

M. Madier de Montjau remonte à la tribune.

Le président veut consulter l'Assemblée. Tapage indescriptible.

Enfin le procès-verbal est adopté.

M. Madier de Montjau parle. Il dit qu'on a exclu de la liste des commissaires les membres de la minorité républicaine.

Nous avons vu hier le président du conseil s'emparer de la tribune contre les termes du règlement ! Vous nommerez une commission, et demain nous vous verrons arriver avec un rapport.

— Il est fait, crie-t-on à l'extrême gauche.

Le scrutin pour la nomination de la commission est ouvert.

M. Poulet déclare qu'il avait déposé hier une proposition tendant à faire élire une Constituante. Cette proposition ne sera pas même discutée ; je proteste contre ces procédés.

M. le président répond que cette proposition lui semblait contraire au contrat passé entre le Sénat et la Chambre. (Bruit.)

Une proposition de M. de Baudry-d'Assen consiste à supprimer le Domine salvam fac Rempubliam, puisqu'on veut supprimer les prières publiques.

M. le président déclare qu'il soumettra toutes les propositions à l'Assemblée nationale, après la nomination de la commission.

Pendant le scrutin, M. Humbert succède à M. Le Royer au fauteuil de la présidence.

LA COMMISSION.

M. le président fait connaître le résultat du dépouillement du scrutin.

Nombre de votants, 466 ; bulletins blancs

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

CHAPITRE VI

OU THOMAS SE RÉVÈLE.

Thérèse avait hésité à raconter en détail à son père les incidents de sa conversation avec le lieutenant. Elle redoutait de lui créer de nouvelles inquiétudes. Toutefois le devoir l'avait emporté sur sa répugnance, et elle n'avait rien caché. Mais M. d'Elplay ne pouvait se rendre compte du sentiment qui avait fait agir Andermahr : malgré lui il cherchait quelque cause d'atténuation dans cette démarche odieuse, et il se refusait à croire qu'il avait en lui, près de lui, un ennemi acharné. Jamais il n'avait en lui, près de lui, un ennemi acharné. Jamais il n'avait en lui, près de lui, un ennemi acharné.

M. d'Elplay était tenté de faire un reproche à sa fille de n'avoir pas expliqué au lieutenant pourquoi il n'avait aucun espoir de réussite. En tous cas, il se promettait, sans l'avouer à Thérèse, d'être prévenant et poli vis-à-vis du fédéré, et de réparer autant que possible, le mal qu'avait produit cette désastreuse entrevue. Il pria sa fille de ne pas retourner seule au jardin, et se rassura peu à peu par ces raisonnements incomplets et indulgents qui sont le propre des caractères faibles.

La journée du 4 avril se passa sans incidents nouveaux ; on apprit, non par les journaux de la Commune qui n'enregistraient que des victoires, mais par la rumeur publique, la défaite complète des troupes insurgées. Mais on sut aussi que le Comité central publiait des proclamations dans lesquelles il appelait aux armes tous les hommes de dix-sept à quarante ans, mariés ou non, et s'engageait à défendre jusqu'à la mort le gouvernement qu'il avait créé. On ne savait où s'arrêteraient ces ambitieux inconnus, qui renouvelaient les plus mauvais jours de notre histoire. Cependant, comme Andermahr était absent, M. d'Elplay en tira bon présage, et quand le soir arriva, la première émotion produite par les événements de la veille étant calmée, l'espoir de la délivrance revint dans tous les cœurs. Tobie n'avait pas soufflé mot de son aventure, tant il craignait, avec raison, les reproches et les châtements qu'il méritait ; mais

il avait dérobé la photographie de Bernard et l'avait remise au lieutenant.

Le lendemain matin, en s'éveillant, M. Joseph d'Elplay aperçut sous sa porte plusieurs journaux dépliés, qu'on avait glissés pendant la nuit. Surpris, il releva ces journaux et pâlit quand il aperçut un passage reproduit sur chaque feuille, et marqué au crayon rouge par une main inconnue.

Au même instant, Thérèse et Louise entrèrent ensemble, tenant chacune un journal qu'elles avaient également trouvé dans leur chambre. Le doute n'était pas possible : c'était dans un dessein conçu d'avance qu'un étranger avait distribué tous ces journaux. Mais le but de cet inconnu était clairement dessiné par la nature du passage marqué au crayon. Il était ainsi conçu :

« La Commune de Paris :

» Considérant que le gouvernement de Versailles foule ouvertement aux pieds les droits de l'humanité comme ceux de la guerre ; qu'il s'est rendu coupable d'horreurs dont ne se sent même pas souillés les envahisseurs du sol français ;

» Considérant que les représentants de la Commune de Paris ont le devoir supérieur de défendre l'honneur et la vie des 2,000,000 d'habitants qui ont remis entre leurs mains le soin de leurs destinées, qu'il importe de prendre sur l'heure toutes les mesures nécessitées par la situation ;

» Décrète :

» Article 1er. — Toute personne prévenue de complicité avec le gouvernement de Versailles, sera immédiatement décrétée d'accusation et incarcérée.

» Art. 2. — Un jury d'accusation sera institué dans les vingt-quatre heures pour connaître les crimes qui lui seront déferés.

» Art. 3. — Le jury statuera dans les quarante-huit heures.

» Art. 4. — Toute exécution d'un prisonnier de guerre ou d'un partisan du gouvernement régulier de la Commune de Paris, sera sur le champ suivie de l'exécution d'un nombre triple des otages retenus en vertu de l'art. 4, et qui seront désignés par le sort. »

Cette lecture jeta toute la famille d'Elplay dans la stupefaction.

A quel degré d'audace ces hommes étaient-ils donc arrivés pour placer au-dessus de la vie et de la liberté des citoyens, un pouvoir arbitraire, et atteindre d'un seul coup aux violences des Saint-Just et des Marat ? Ce jury d'accusation rappelait le Comité de salut public de 93, et ce nom d'otages était, dans la bouche des fédérés, synonyme de suspects. Or, on n'a pas oublié et on n'oubliera jamais le sort que la Convention réservait aux suspects. Désormais la mort planait sur toutes les

ou nuis, 32; suffrages exprimés, 434; majorité absolue, 376.

Ont été élus et proclamés membres de la commission : MM. Journault, Ribière, Barbey, Gaston Bazille, Bozérian, Dreyfus, Pierre Legrand, Bastid, Berlet, Buyat, Saint-Romme, Scheurer-Kestner, Dauphin, Dusolier, Duval, Faye, Garisson, Léon Renault, Marrot, Schérer, Antonin Dubost, Hémon, Roquet, Corentin Guyho, Bisseuil, Ranc, Develle (Eure), Testelin, Gerville Réache, Léon Say.

La troisième séance du Congrès a lieu aujourd'hui mercredi, à deux heures.

La conférence de Londres s'est terminée sans avoir rien fait; elle s'était réunie pour donner la sanction européenne à l'accord anglo-français, et elle se sépare sur le désaccord anglo-français. Le point principal de conflit, au moins conflit apparent, était celui-ci: L'Angleterre voulait, au moyen d'une réduction de la Dette égyptienne, faire payer aux créanciers de l'Égypte les frais de la réorganisation du pays; la France s'y est opposée; elle a déployé dans les derniers jours une énergie que le début ne faisait pas prévoir.

« Les vues de l'Angleterre, disait samedi M. Gladstone à la Chambre des Communes, étaient soutenues par l'Italie et la Turquie. — Nous reconnaissons bien là nos bons alliés italiens. — « Mais la France et l'Angleterre ne pouvant parvenir à s'entendre, la Russie, l'Allemagne et l'Autriche ont refusé d'exprimer leur opinion. »

Les trois grandes puissances continentales sont amies; elles laissent la France supporter seule la responsabilité de l'échec et le mécontentement de l'Angleterre. L'Italie se range du côté de l'Angleterre.

Par ailleurs, nous ne saurions nous affliger de cette fin piteuse de la Conférence; l'accord anglo-français, imaginé d'abord par M. Ferry, était désastreux; nous avons maintenant les mains libres en Égypte et nous pouvons reconquérir au moins en partie l'influence perdue.

Le roi d'Annam, Kien-Phuoc, vient de mourir; il n'avait que dix-sept ans. Nous ne portons pas bonheur à nos protégés. Son prédécesseur était mort empoisonné pour avoir signé un traité avec M. Harmand. Kien-Phuoc, qui avait signé un traité avec M. Patenôtre, est moissonné à la fleur des ans. On nous dit qu'il a succombé « à une longue maladie. » C'est la première fois que nous entendons parler de cette maladie.

On nous dit aussi que son jeune frère a été proclamé roi et que la population est très-calme. Mais on ajoute que le câble télégraphique de Hanoi a été coupé. Voilà une interruption bien inopportune, ou bien opportuniste.

Le délai fixé à la Chine expirait le 4^e août, va-t-on le prolonger encore?

têtes, et nul n'était à l'abri de la dénonciation; la terreur allait régner de nouveau.

M. d'Elplay, voulant éclaircir le doute qui lui restait encore sur l'authenticité d'un pareil décret, descendit l'escalier et pénétra dans la cour; quelques fédérés qui causaient devant le corps de garde le regardèrent d'un air moqueur qui ne contribua pas peu à augmenter ses craintes. Apercevant quelques habitants d'Arcueil qui traversaient la rue, il se dirigea vers eux, mais le factionnaire placé devant la grille se dressa devant lui et dit d'un ton calme :

— On ne passe pas !

Surpris et effrayé, M. d'Elplay rentra sans mot dire.

Au même instant, Thérèse et Louise, escortées de Tobie, s'étaient présentées à la porte du jardin pour sortir dans la campagne et porter sans doute quelques secours aux pauvres paysans qui habitent les chaumières éparpillées çà et là sur la colline, aperçurent un fédéré qui s'avança vers elles et leur donna ordre de rentrer.

Plus de doute, ils étaient prisonniers chez eux, et à la merci des fédérés. Quand M. d'Elplay demanda à Thérèse ce qu'elle pensait de ces événements :

— C'est la vengeance d'Andermahr, répondit-elle.

On commençait à s'étonner de la longue absence

Chronique générale.

LES BLANCS D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* et le *Matin*, républicain, publient aujourd'hui une longue lettre de M. Joseph du Bourg, adressée à M. le comte Maurice d'Andigné. On sait que M. du Bourg est allé consulter M. le duc de Madrid à propos de la candidature au trône de France d'un prince de la maison d'Anjou.

Don Carlos n'a fait, pour ainsi dire, que répéter à M. du Bourg ce qu'il avait dit à M. Emile Blavel, du *Figaro*: Ni lui ni son fils don Jaime ne veulent entendre parler de leurs droits au trône de France. Ils appartiennent à l'Espagne.

Le prince, insistant sur ses attaches exclusives avec l'Espagne, a répondu, pressé de questions par l'ami de M. Maurice d'Andigné :

« Ce que j'affirme, c'est qu'aucun de nous, précisément à cause de son vrai dévouement pour la France, ne consentira à créer des difficultés inutiles. »

M. Joseph du Bourg a fait au duc de Madrid un éloge bien senti de la tentative de désunion du parti légitimiste, appuyée par l'*Univers* et connue sous le nom de « Déclaration Kernaeret »; mais don Carlos, tout en approuvant cette pièce, a décliné l'honneur d'y avoir participé. Cette « Déclaration », si solennellement annoncée comme émanant de personnages éminents, reste un document bâtarde que personne — en dehors de l'*Univers* et de M. Chauveau de Kernaeret — n'ose reconnaître.

En somme, les blancs d'Espagne, ayant échoué près des princes espagnols, perdent au moins la moitié de leur nom. On se demande après cela ce qui peut leur rester.

(La Défense.)

L'expression « Blancs d'Espagne » est réclamée par l'*Union du Languedoc*, qui affirme qu'elle en est l'auteur. Dont acte.

« *Cuique suum*. C'est dans les bureaux de l'*Union du Languedoc* qu'il est né, il y a bientôt dix mois. « Ce sera, disait-on, un parti de Grands d'Espagne. » Notre excellent collaborateur Eugène Reynis répliqua : — « Dites de Blancs d'Espagne. » Le mot fut imprimé pour la première fois dans l'*Union du Languedoc* du 2 janvier 1884, dans un article en réponse au *Journal de Paris* qui répliqua par *Blancs d'Eu*. Ce qui faisait dire à un troisième compère aussi malin que les deux autres : « Tout cela pourrait bien finir par une *Crème à la Chantilly*. »

Après la publication du *Livre jaune*, il n'est plus possible de cacher la légèreté impardonnable du général Millot. Les journaux républicains, qui jusqu'à présent avaient défendu le commandant de l'expédition du Tonkin contre toutes les attaques dont il était l'objet à juste titre, commencent à l'abandonner.

des fédérés, lorsqu'on les vit apparaître à l'entrée du bourg. Le lieutenant les précédait, monté sur un nouveau cheval; quelques-uns d'entre eux portaient sur leurs épaules certains objets mystérieusement enveloppés. Ils traversèrent la ville et occupèrent aussitôt leur logement. L'escorte particulière d'Andermahr le suivit du corps-de-garde que nous connaissons. Quelques instants après, M. d'Elplay vit venir un fédéré qui lui dit :

— Citoyen, le lieutenant vous attend au salon !

Quelle était cette nouvelle entrevue que demandait Andermahr ? Était-ce un ordre d'arrestation ? Était-ce l'explication du mystère qui les avait tous intrigués le matin ? M. d'Elplay n'allait-il pas être saisi, conduit à Paris et séparé de ses enfants ? On pouvait tout craindre de tels hommes. M. d'Elplay envisagea d'un coup d'œil le danger qu'il courait; mais son courage fut cette fois à la hauteur de l'épreuve : il rassura Thérèse et Louise, dissimula devant elles son émotion, et descendit au salon. Là, il trouva en effet Andermahr qui l'attendait, dans une attitude hautaine et railleuse, assis sur un des riches fauteuils qui décoraient l'appartement.

— Approchez, citoyen d'Elplay ! quant à toi, dit-il en se tournant vers le soldat, tu peux le retirer.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La République française elle-même avoue que « rarement on vit pareille imprévue. » Il n'est pas inutile de rappeler que la nomination du général Millot avait été exclusivement une affaire de parti. C'est un choix dont la lourde responsabilité retombe entièrement sur le gouvernement républicain.

M^{me} la duchesse de Chartres vient de faire parvenir à la mairie d'Arles une nouvelle offrande de 5,000 fr. pour les familles victimes du choléra.

Le nouveau conseil municipal de Montpellier vient d'adopter un vœu longuement et fortement motivé, par lequel il réclame la réinstallation des Frères de la doctrine chrétienne dans les écoles communales. On verra quel accueil fera l'autorité supérieure à cette libre manifestation des élus du suffrage universel, qu'avec la meilleure volonté du monde on ne peut pas taxer de réactionnaires.

Le conseil municipal de Saint-Chamond était saisi aussi, à sa dernière réunion, de la question du rétablissement des Frères dans les écoles. Le *Mémorial* annonce qu'après une très-vive discussion, le conseil a voté le rétablissement par 48 voix contre 4 et 4 bulletin blanc.

Il est permis de croire que l'exploitation des œuvres ordures que l'on découvre du nom de productions anticléricales, n'est pas absolument ce que l'on peut appeler une bonne affaire. Nous relevons, en effet, dans la liste des faillites du 30 juillet, à Paris, cette mention :

« Dame Jogand (Marie-Jeanne Besson), séparée de biens, libraire, rue des Ecoles, 26 et 35. — M. Chevalier, j.-c., et M. Barbour, 9, boulevard Sébastopol, s. pr. »

Dame Jogand susnommée est mariée avec M. Léo Taxil, lequel ayant acquis une célébrité relative dans le monde des « mangeurs de prêtres, » avait fait faillite lui-même et vendait cette marchandise sous le nom de la dame.

QUELQUES INTERRUPTIONS

Entendu lundi au milieu du vacarme de l'Assemblée dite nationale :

M. de Douville-Maillefeu s'adressant à la majorité :

« Est-ce qu'on vous a payé à boire, à manger, et des femmes avec, tas de crapules ? »

Du même :

« Vous êtes donc des voleurs ! »

Un député à M. Jules Ferry :

« Tu peux te la f... au ... ta revision ! »

Un autre aux députés ministériels :

« B.... de c.... »

Et il y a eu cinq cents interruptions dans ce goût-là !

Sous la République, c'est là ce qu'on appelle : le langage parlementaire.

LE LOT DE 500,000 FRANCS.

On sait que de nombreuses protestations se produisent chaque jour contre l'administration de la loterie pour le musée des Arts décoratifs. Nous pouvons ajouter même que des plaintes ont été adressées au parquet par des porteurs de billets qui soutiennent avec raison :

Que tous les lots appartiennent à ceux qui ont acheté des billets et non à ceux qui en ont sans les avoir achetés ;

Que les bureaux de la loterie, si singulièrement administrés par le sieur Avenel, n'ont pas le droit de disposer du lot de 500,000 francs ;

Qu'enfin un nouveau tirage doit avoir lieu et être poursuivi jusqu'à la sortie d'un des numéros qui ont été vendus ;

Que le jour de ce tirage, enfin, il faut que les billets non vendus soient déposés au parquet afin qu'il n'y ait pas de fraude, étant donné que le public est payé pour n'avoir qu'une confiance très-limitée dans les agissements de la direction de la Loterie.

JEANNE D'ARC ET M. MACÉ.

Un journal républicain et même radical, la *France*, a le courage ou plutôt le bon sens, de répliquer à l'étonnante lettre de M. Jean Macé touchant l'opposition acharnée et systématique de ce sénateur coarctable et franc-maçon plus considérable encore, à la fête nationale de Jeanne d'Arc :

« Quoi ! M. Jean Macé ne veut pas entendre parler de Jeanne d'Arc parce que le comte de Chambord a dit un jour : « Je ne laisserai pas arracher de mes mains le drapeau de Jeanne d'Arc ! » Mais, si c'était un autre que le fondateur de la Ligue de l'enseignement qui avait écrit cela, nous trouverions l'idée simplement monstrueuse et anti-française au premier chef.

« Vous ne voulez pas de Jeanne d'Arc parce que l'héroïne de Domrémy a mené ses soldats au combat en portant une bannière blanche ! Mais, à ce compte, il n'y a plus qu'à rayer d'un trait de nos annales, depuis Popin le Bref jusqu'à la grande Révolution, tout ce qui fait notre histoire glorieuse, sous le prétexte incompréhensible que le drapeau blanc, qui était alors le drapeau de la France, a vaincu à Bouvines, à Marignol et à Fontenoy, et que c'est en arborant la cocarde blanche que François de Guise a vaincu Charles-Quint à Metz et que Louis XIV a réuni Strasbourg à la France !

« Nous trouvons fort étrange qu'il ait pu germer dans un cerveau républicain cette inexplicable fantaisie de faire à Jeanne d'Arc un crime irrémissible de n'avoir pas connu le drapeau tricolore. Nous trouvons plus étrange encore que M. Jean Macé et ses amis de la *Republique française* aient eu un instant l'idée, après la légendaire tentative du Père Loriguet, de changer l'histoire de France. »

Sauf l'allusion à la soi-disant légende du Père Loriguet, laquelle est une pure invention (comme on l'a démontré il y a longtemps), toutes ces réflexions sont excellentes.

Elles sont malheureusement trop rares dans les journaux républicains.

LES ÉCHANGES D'IMMEUBLES RURAUX.

Le Sénat vient d'adopter, sans tapage et presque sans débat, une proposition qui a sur d'autres mesures plus bruyantes un triple avantage, celui de respecter les principes de l'économie politique, celui de dégrever les agriculteurs de toute classe sans grever personne, celui de n'imposer au Trésor qu'un léger sacrifice.

Si modeste que soit ce résultat, il sera accueilli avec faveur dans les campagnes. Son objet est de faciliter les échanges d'immeubles ruraux, en diminuant les droits qui frappent ces échanges.

La loi de 1824 a été abrogée parce qu'elle donnait lieu à des fraudes. Celle de 1870 est encore en vigueur; mais on la juge insuffisante. Elle réduit à 20 centimes par 100 francs le droit de 2 0/0, porté depuis 1875 à 3 1/2 0/0, auquel sont soumis les échanges ordinaires d'immeubles; mais elle soumet cette faveur à de nombreuses conditions :

1° Il faut que l'un des immeubles échangés soit contigu aux propriétés de celui qui le reçoit ;

2° Il faut que l'échangiste possède ledit immeuble depuis plus de deux ans, ou qu'il l'ait eu par héritage ;

3° Il faut que la parcelle contiguë ne dépasse pas 50 ares ;

4° Il faut que les immeubles à échanger soient situés dans le même canton ou dans deux cantons limitrophes...

Une faveur aussi hérissée de restrictions ne pouvait pas profiter à beaucoup de gens. Aussi l'effet de la loi de 1870 a-t-il été médiocre. Sur 40,723 échanges d'immeubles accomplis en 1884, il n'en est que 4,635 accomplis en vertu de la loi. La Chambre qui aient payé le droit réduit. La Chambre, des députés a voulu remédier au mal, et, comme les scrupules budgétaires ne l'arrêtaient que fort peu, elle a adopté le remède le plus radical du monde. Elle a purement et simplement balayé toutes les restrictions. Elle a étendu le bénéfice du droit de 20 centimes par 100 fr. à tous les échanges d'immeubles ruraux, sans exception, en exigeant seulement que la description cadastrale des

» Heureusement le malade n'était point mort et les recommandations de l'Administration — justifiées du reste par le renseignement qui avait été fourni et par le souci d'empêcher la propagation du mal — restèrent inutiles. »

LE BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES.

Nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« On remarque, chaque année, que la plupart des jeunes gens qui échouent aux épreuves du baccalauréat ès-lettres (2^e partie) doivent leur échec à la partie scientifique. Je crois que la faute en est au programme. Le baccalauréat est scindé en deux parties : rien de mieux. Depuis longtemps cette réforme était réclamée par tous les professeurs de l'Université; mais la scission est-elle bien faite? La première partie (fin de rhétorique) est exclusivement historique et littéraire; de sciences, pas un mot. Dès la classe de 3^e, les élèves se disent : on ne demandera pas de mathématiques pour la première partie, je m'en occuperai en philosophie, et ils le font comme ils le disent. Arrivés à la dernière année de leurs études, ils voient devant eux, ou plutôt derrière eux, car ils ont passé auprès sans s'en apercevoir, un programme scientifique qui leur paraît, et qui doit leur paraître d'une longueur démesurée. »

» Ils écoutent, mais d'une oreille distraite, les leçons du professeur de philosophie : ils ont trop de math (c'est leur patois) à apprendre, car ils ont la prétention, les malheureux, d'apprendre par cœur les mathématiques !

» Arrive le moment de l'examen. La plupart font, tant bien que mal, leur dissertation. La majorité obtient la note 2 (pass.), quelques-uns la note 3 (as. b.), les privilégiés de l'intelligence, la note 4 (b.); quant à la note 5 (t.-b.), c'est presque un mythe; mais, pour la partie scientifique, presque tous s'arrêtent à 4 ou à 0, heureux encore quand le 0 n'est pas pointé. Or, 4 et 5 peuvent seuls racheter 4 et 0. Et voilà comment des jeunes gens très-distingués dans les lettres et en philosophie, échouent à la deuxième partie du baccalauréat.

» Où est donc le remède? Dans la réforme du programme. Exigez, à la fin de la rhétorique, une sanction quelconque de l'enseignement scientifique donné dans les classes précédentes, les élèves le prendront au sérieux; mais, jusque-là, ils le regarderont comme non avenu.

» Je soumetts ces idées au conseil supérieur de l'instruction publique.

» F. ROBERT,

« Ancien professeur au Lycée d'Angers. »

L'ÉLECTION DU LOUROUX.

Le résultat de l'élection de M. le comte Henri de Castries a été proclamé dimanche soir, au Louroux, au milieu des témoignages les plus sincères et les plus touchants des sympathies populaires. De telles manifestations honorent grandement l'élu qui en est l'objet.

Sitôt après la proclamation du vote, les électeurs se réunirent en grand nombre dans une salle voisine et M. de Castries leur adressa la parole à peu près en ces termes :

« Messieurs,

» Vous comprenez tous quelle est mon émotion en ce moment et mon impuissance à vous exprimer les sentiments qui m'agitent, quand je pense que vous m'avez appelé à l'honneur de succéder, comme conseiller général, au regretté M. Joseph de Mieulle, le bienfaiteur de cette commune.

» Tous ensemble, Messieurs, nous venons de travailler au succès d'une même cause, et je vous l'affirme sur mon honneur, un seul mobile m'a guidé quand je me suis présenté devant vous : — l'intérêt de ce cher canton.

» Vous avez eu confiance en moi, dans mon dévouement. Soyez-en certains, je ferai tout pour justifier votre confiance et m'en rendre digne.

» Permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien, pour l'accomplissement de ma tâche, me donner vos conseils et le concours de votre expérience. Vous m'avez déjà loyalement aidé et soutenu; continuez-moi votre bienveillance.

» Je tiens, dès aujourd'hui, à remercier, devant vous tous, M. Huault-Dupuy, M. Jallot, mon frère d'armes, M. Gourdon, M. Marion, M. de Bruc, M. Cottin, M. Denou

que je regrette de ne pas voir ici, vous tous enfin, Messieurs.

» Un dernier mot, je bois à vous tous et à la prospérité du canton. »

VERNOIL. — Le nommé Esnault Pierre, journalier à la Jametière, commune de Vernouil, travaillait à une machine à battre au village de Breil. Tout à coup le batteur lui saisit le bras et entraîna le membre jusqu'à l'épaule dans l'engrenage. Il paraît même que le bras aurait été arraché du corps par la force de la machine.

L'état de la victime est très-grave.

Il y a trois jours, le gérant de la *Bavarde* était assigné devant le tribunal correctionnel de Mirande (Gers), pour diffamation envers une jeune fille de cette ville.

Le gérant a été condamné à six mois de prison et 2,000 francs d'amende, le vendeur à dix jours de prison et 500 francs et un associé du vendeur à cinq jours de prison et 50 francs d'amende.

Encore un gros lot à Blois.

Jeudi, au dernier tirage de la loterie des Arts décoratifs, le pharmacien qui, pendant son absence, suppléa M. Gallard, a gagné 400,000 fr.

Un jugement intéressant pour les chasseurs vient d'être rendu par le tribunal civil de Versailles. D'après cette décision, la destruction du chien d'autrui est licite lorsqu'elle est accomplie au moment où le chien s'est introduit dans une propriété, la parcourt et y cause des dégâts; il n'y a pas alors destruction sans nécessité. Peu importe l'état déficient de la clôture du parc ainsi parcouru.

Le propriétaire du chien tué reste responsable des dégâts causés par cet animal.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 août 1884.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Louis-André Delugré, place du Petit-Thouars.

Le 3. — Edmond-Henri Guillemet, rue de la Tonnelle.

Le 7. — Madeleine-Juliette-Albertine Dubreuil, rue de Poitiers.

Le 9. — Marie-Jeanne-Céline-Simonne-Odette Chauveau de Quercize, rue de Poitiers.

Le 10. — Marie-Clémentine Daniel, rue de Lorraine.

Le 11. — Henri-Pierre Moriceau, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 14. — Auguste Hérat, rue de Poitiers.

Le 15. — Maxime-Fernand-Ulysse Theilaud, rue Dacier.

Le 16. — Jeanne-Joséphine Davy, rue Saint-Nicolas; — Marie-Augustine Bernier, rue de la Visitation.

Le 19. — Louis Marcadeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Jeanne-Eugénie Joullain, rue des Capucins.

Le 20. — Camille-Paul Pongibaud, rue Saint-Nicolas.

Le 22. — Frédéric Deruet, rue de Fenet.

Le 23. — Anne-Céline Marchais, rue Beaurepaire; — Aline-Alphonsine Laigle, rue des Capucins; — Marguerite-Ernestine Ropion, rue de Poitiers.

Le 27. — Marguerite-Jeanne Terrasson, rue de la Visitation.

Le 29. — Paul-Jules Meyer, hameau de Beaulieu.

Le 31. — Emile Percevault, rue de la Visitation.

MARIAGES.

Le 7. — Charles-Julien Courtejoie, chapelier, a épousé Marie-Augustine Audebert, journalière, tous deux de Saumur; — Eugène Legrand, tonnelier, de Varrains, a épousé Marie-Augustine Alezon, couturière, de Saumur.

Le 8. — Alphonse-Louis Emeter, employé de commerce, d'Angers, a épousé Victorine-Célestine Coquin, sans profession, de Saumur.

Le 9. — Pierre Guitton, propriétaire (veuf), de Doué-la-Fontaine, a épousé Rose Brunet, sans profession (veuve), de Saumur.

Le 15. — Henri-Pierre-Paul Thiré, employé de chemin de fer, de Jonzac (Charente), a épousé Marie-Augustine-Berthe Jouy, sans profession, de Saumur; — Emile

Ricou, garçon de salle, a épousé Marie-Hermance-Elisa Legolloudec, typographe, tous deux de Saumur; — Charles-Auguste Pochard, commis d'administration à l'École de cavalerie, a épousé Emilie-Henriette Poisson, modiste, tous deux de Saumur.

Le 16. — Théophile-Michel-Prudent Debroyne, sous-officier comptable à l'École de cavalerie, a épousé Albertine-Eléonore-Alexandrine Bancelin, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 17. — Jean Lafitte, cocher, a épousé Barbe Casser, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 19. — Anthelme Gaborit, cocher, a épousé Marie-Louise Poirier, cuisinière, tous deux de Saumur.

Le 21. — Jean Bessonneau, cavalier de manège, de Saumur, a épousé Marie-Constance-Daphné Dumaine, sans profession, de Tours.

Le 28. — Etienne-Auguste Boulissière, tonnelier, a épousé Eugénie Bouvet, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 1^{er}. — Berthe Lebrun, 4 an, rue Brault.

Le 2. — Jean Pasquet, tailleur de pierre, 74 ans, rue de Fenet; — Catherine Bordière, sans profession, 83 ans, veuve François Guyard, rue de la Chouetterie.

Le 4. — Germaine-Philomène Andrée, 8 mois, rue de Poitiers.

Le 5. — Gaston-Joseph-Alexandre Gasnier, 8 mois, montée du Fort; — Marie Beugnard, sans profession, 84 ans, veuve René Verry, à l'Hospice; — Marie Meunier, 45 mois, à l'Hospice.

Le 8. — Joseph Pivron, chaudronnier, 77 ans, quai de Limoges; — Jeanne Trotoin, sans profession, 45 ans, épouse Pierre Turpin, rue Nationale.

Le 9. — Marguerite Méchin, chiffonnière, 26 ans, épouse François Mas-Saint-Michel, à l'Hospice; — Alice-Clémence Leblanc, 4 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 10. — Alexandre Body, aubergiste, 41 ans, place Saint-Nicolas.

Le 11. — Emmanuel Ferrand, carrier, 49 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Frédéric Pellier, terrassier, 54 ans, à l'Hospice; — François River, terrassier, 65 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Auguste Gautier, sabotier, 66 ans, rue de Lorraine; — Marie Hallouin, sans profession, 69 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Germaine Bourdillault, 45 mois, à l'Hospice.

Le 18. — Julienne Desnault, sans profession, 75 ans, veuve François Godefroy, rue de la Petite-Douve.

Le 19. — Auguste Gallé, plâtrier, 55 ans, rue de la Visitation.

Le 20. — Paul Cognard, propriétaire, 68 ans, rue du Grand-Noyer; — Urbain Lemoine, rentier, 63 ans, à l'Hospice.

Le 21. — Jeanne Garnier, sans profession, 59 ans, épouse Thomas Dechézelles, rue de Rouen; — René Pasquier, sans profession, 88 ans, rue de l'Abattoir; — Léon Avril, 4 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Georges Pierrasson, 4 mois, rue de Poitiers.

Le 22. — Pierre Bourdais, journalier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 23. — Célestine Pelé, couturière, 44 ans, veuve Jean-Baptiste Dessault, à l'Hospice.

Le 24. — Jeanne Chevallier, sage-femme, 74 ans, veuve Louis Bruneau, à l'Hospice.

Le 25. — Angélique Garnier, journalière, 84 ans, rue de la Visitation.

Le 26. — Louise Desnoues, journalière, 69 ans, veuve Louis Dupuis, rue de la Visitation; — Frédéric Deruet, 4 jours, à l'Hospice.

Le 27. — Rose Bourreau, journalière, 57 ans, veuve Prosper Boulor, aux Huraudières; — André Morancé, sabotier, 55 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Martine Peltier, sans profession, 72 ans, rue du Petit-Pré.

Le 31. — Louis Rangard, aubergiste, 46 ans, rue de la Visitation; — Désirée-Victoire Collonnier, sans profession, 65 ans, veuve Pierre-Marie Gendru, rue de la Gueule-du-Loup.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 3 août 1884.

Versements de 113 déposants (13 nouveaux), 38,906 fr.

Remboursements, 14,156 fr. 77 c.

PAUL GODDET, propriétaire-gérant.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 août.

Le résultat de la première journée du Congrès n'a eu aucune influence sur le marché, pas plus sur le côté que de l'autre. On monte plus que jamais sur les rentes que sur l'ensemble des valeurs de crédit.

L'Égypte Unifiée a les honneurs de la journée, les séances de la Conférence et l'intérêt maintenu sans réaction, provoquent une hausse d'environ 10 fr. sur l'obligation.

Le 3 0/0 gagne 50 centimes à 78.50. L'amortissable est en avance de 0.45 centimes sur la clôture d'hier à 79.70. Le 4 1/2, plus débattu, reste resté à 107.72 1/2.

La Banque de France se tient ferme à 5,040. Le Crédit Foncier est surtout en sérieuse hausse à 1,200. Les demandes deviennent chaque jour plus importantes. Les Obligations Foncières et Communales 1879 et 1880 se négocient entre 445 et 450. C'est donc une plus-value d'au moins 50 fr. assurée sur acheteurs actuels. Il est beaucoup plus avantageux de se porter sur une valeur remboursable avec prime que d'acheter au-dessus du prix de remboursement (comme par exemple les villes de Paris), alors qu'il s'agit de valeurs possédant un intérêt égal.

La Banque de Paris est en reprise à 795 fr., ainsi que la Banque d'Escompte à 520 fr. L'Italien monte à 93.25 centimes à 93.25.

Aux capitalistes à la recherche d'un placement sûr, nous recommandons les obligations 4 0/0 Ouest-Algérien qui joignent à une solvabilité toute épreuve (garantie de l'État) un revenu très rémunérateur. Comparez-les par exemple aux obligations de la Ville de Paris 1855-60, dont vous pouvez acheter une dizaine pour la somme de 1,000 fr., ce qui produit un intérêt de 150 fr. Pour la même somme vous avez 120 obligations 4 0/0 Ouest-Algérien donnant un revenu de 240 fr. sans un arbitrage tout indiqué.

Le Suez se débat péniblement dans les environs de 1,877.50. On remarque sur ce titre depuis quelques temps un peu de faiblesse, il semblerait qu'un certain manque de direction se fasse sentir sur cette valeur, ou que les efforts soient mal dirigés. Comme nous le disions plus haut, les valeurs internationales sont plus soutenues et leur marché plus actif.

L'Égypte reste à 308.75. La Banque Ottomane à 399.37. Le Turc à 8.07.

Les chemins français suivent le mouvement général : le Nord à 1,672.50, le Lyon à 1,227.50, l'Orléans à 1,315, le Midi à 1,167.50, l'Est à 768.75, l'Ouest à 830.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La Mairie nous communique la note suivante au sujet du cas de choléra dont nous avons déjà parlé dans notre numéro de samedi :

« Un habitant de Saint-Lambert ayant présenté vendredi matin des signes de choléra nostras : diarrhée, vomissements, frissons, crampes douloureuses, est aujourd'hui en voie de guérison.

» Les inquiétudes qui avaient surgi à l'annonce d'un cas de choléra si voisin de Saumur doivent donc se calmer.

» Toutefois, en présence des chaleurs persistantes, les précautions individuelles sont toujours utiles : les moindres diarrhées doivent être traitées de suite au moyen du bisulfite et du laudanum; la sobriété devient une nécessité.

» A propos du malade de Saint-Lambert, divers bruits ont circulé en ville; voici les faits dans leur simplicité :

» Vendredi matin, le docteur Renou ayant entendu dire qu'un homme était mort du choléra, en informa le secrétaire de la Mairie de Saumur en l'engageant à faire prendre par l'Administration, les mesures de désinfection usitées en pareil cas.

» Sur la foi de ce renseignement, l'Administration fit prévenir le maire de Saint-Lambert qu'il pouvait et devait faire procéder rapidement à l'inhumation du cholérique et à la désinfection de son appartement et de ses vêtements.

FAILLITE BONNIN, JEAN.

Par jugement en date du 4 août 1884, le Tribunal de commerce de Saumur déclaré closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Bonnin, Jean, marchand grainetier, demeurant à Douces.

Pour extrait :

(574) *Le Greffier, GAUTIER.*

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UN GROUPE

De Maisons

Situées à Saumur, rue Nationale, 21, et rue de l'Abrevoir, n° 9,

Dépendant de la succession de M^{me} VIGER.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (550)

AUX ÉLÉGANTS

CHÉMISSERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le DIMANCHE 10 AOUT 1884, à midi, dans une maison située à Montreuil-Bellay, place du Marché, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, à la vente aux enchères publiques de divers objets mobiliers dépendant de la succession de M. Bernard, à la requête de ses héritiers, autorisés à agir sans attribution de qualité.

On vendra notamment :

Plusieurs lits complets, armoires, chaises, tables, linge de corps et de ménage, batterie de cuisine, vaisselle, chaudière servant à l'usage de teinturier et différents autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e COCHARD, notaire à Noyant.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Par M^e COCHARD, notaire à Noyant, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire), au bourg de Chavaignes, hôtel du Bœuf,

Le mardi 2 septembre 1884, à midi,

4,529 PEUPLIERS

ET

13 Bouillards

Complantés sur la terre de Launay, commune de Chavaignes, canton de Noyant, et divisés en 22 lots.

S'adresser, pour voir ces arbres, au sieur JACOB, garde de la terre de Launay, et, pour les conditions de la vente, à M^e COCHARD, notaire.

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,

DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

Etudes de M^e MARSAULT, avoué à Loudun, Et de M^e MARTIN, notaire en la même ville.

A VENDRE

SUR LICITATION

Et par adjudication,

A MONTS-SUR-GUESNES,

Le dimanche 3 août 1884, à midi

UNE FERME

Située communes de Monts, Dercé et Prinçay,

D'une contenance de 29 hectares 50 ares 83 centiares,

Fermages, charges et redevances : 1,820 francs.

Mise à prix : 59,000 fr. Détail facile.

Et de divers autres IMMEUBLES

Sis commune de Monts.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MARTIN, notaire à Loudun, et à M^e MARSAULT, avoué à Loudun. (537)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (552)

A VENDRE

Belle JUMENT carrossière, baie-claire, 8 ans ;

Un CHEVAL gris moucheté, 12 ans, s'attelant et se montant.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

Agé de 3 ans, grande taille, belle robe.

S'adresser à M. BOUSSY-GIRAULT, à Courchamps. (566)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Rouennerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE, au même lieu. (536)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LÉBRETON, même rue. (86)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abrevoir, n° 11.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, demeurant dite rue. (525)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

Pharmacie NORMANDINE

11 et 13, rue Saint-Jean,

SAUMUR

Au moment où on cherche à assainir le plus possible les habitations, et à se préserver des miasmes, il n'est pas inutile de rappeler le prix des principaux désinfectants, afin qu'on puisse les employer largement.

Chlorure de chaux, le kilo. 0,80 c.
Sulfate de fer, — 0,50 c.
Acide phénique liquide, le litre. 2,50 c.
Phénol sodique, le flacon. 0,75 c.

Diminution sensible sur les prix ci-dessus par quantités.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 AOUT 1884.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	78	78 50	Est	768 75	770	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	519
3 % amortissable	79 35	79 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1230	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515 50	515	Est	369	369
3 % (nouveau)			Midi	1165	1170	— 1865, 4 %	528	525	Midl	368	370
4 1/2 %	108 40	108 40	Nord	1680	1780	— 1869, 3 %	406 50	407	Nord	377 50	378 75
4 1/2 % (nouveau)	107 60	107 70	Orléans	1315	1315	— 1871, 3 %	394 75	395	Orléans	369	369 50
Obligations du Trésor	510	509	Ouest	832 40	830	— 1875, 4 %	515	516 50	Ouest	368 75	369 50
Banque de France	5025	5040	Compagnie parisienne du Gaz	1508 75	1516	— 1876, 4 %	515 50	518	Paris-Lyon-Méditerranée	373	371 50
Société Générale	463 75	463 76	Canal de Suez	1870	1880	Bons de liquid. Ville de Paris	523	523	Paris-Bourbonnais	370	370
Comptoir d'escompte	965	965	C. gén. Transatlantique	478 75	480	Obligations communales 1879	454	454	Canal de Suez	575	575 50
Crédit Lyonnais	550					Obligat. foncières 1879 3 %	449 75	450			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1287 50	1280				Obligat. foncières 1883 3 %	353	354 50			
Crédit mobilier	328 75	330									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.	
1 — 25 — soir,	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 37 — — express.	
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — —	
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)	
10 — 24 — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28
Montreuil-Bellay (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR					
	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30
Lernay	7 02	8 04	2 11	4 59	8 51	Lernay	6 07	9 18	1 28	4 37
Brion-s-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.			
	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.		Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Montreuil	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 57	7 54
Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	2 59	9 18
Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	3 59	10 28
Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 43	3 30	10 38
Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7